

L'ACACED (= Certificat de capacité)

Pour nos formations de Pet-sitter – Educateur comportementaliste canin – Comportementaliste félin, nous vous proposons d'inclure dans votre devis le passage de l'ACACED (Attestation de Connaissances pour les Animaux de Compagnie d'Espèces)



Le **Ministère de l'Agriculture** impose d'avoir suivi une **formation présentielle** et d'avoir réussi une **évaluation de connaissances** pour exercer des activités de commerce, d'élevage et de gardes d'animaux.

Si vous n'avez pas de diplôme d'état, **la participation à un stage de préparation à l'attestation de connaissances « ACACED » délivrée par la DRAAF est obligatoire** pour toute personne, exerçant une activité rémunérée ou non en rapport avec les chiens ou les chats :

- Eleveur canin ou félin (dès la 1ère portée depuis 2016)
- **Educateur canin**
- **Comportementaliste canin ou félin**
- **Pet-sitter**
- Employé de fourrière ou dans un refuge
- Employé de pension canine ou féline (même en autoentrepreneur)
- Vendeur en animalerie
- Promeneur canin
- Taxi animalier
- Masseur canin

Sherwood Animalia n'est pas encore habilité pour faire passer ce test de connaissance, mais nous vous inscrivons à ce stage dans un centre de votre région. Nous incluons le coût de ce stage dans votre devis et nous réglerons directement les frais d'inscription en votre nom au centre où vous ferez ce stage.

Déroulement du stage

Selon les centres les stages durent 2 à 3 jours (généralement du vendredi au dimanche)

Exemple de programme pour les chiens (le programme peut subir quelques modifications selon les centres)

A. Législation

1. Le certificat de capacité (définition et obtention)
2. Protection animale (code rural et civil)
3. La SCC, le LOF, le LOOF
4. Les documents lors de la vente de chiots ou chatons
5. Les vices rédhibitoires du chien
6. Les chiens dangereux
7. Le transport des animaux de compagnie

B. Locaux et équipements

1. Conception et principes généraux d'aménagement
2. Normes, ICPE
3. Équipements et matériel
4. Maîtrise des paramètres d'ambiance



C. Prophylaxie sanitaire

1. Les infections et risques
2. Hygiènes et désinfections
3. La quarantaine, l'infirmierie
4. La marche en avant
5. Le vide sanitaire, les pédiluves

D. Sélection

1. Choix des géniteurs
2. Réaliser un accouplement raisonné
3. Contrôler le résultat
4. Les 4 modes de sélection
5. La consanguinité

E. Alimentation

1. Régime alimentaire
2. Respect de la ration en fonction du stade physiologique – appréciation de l'état du chien
3. Les différents types d'aliments
4. Préparation, distribution et stockage de la nourriture

F. Secourisme

1. Protéger, Alerter, Secourir
2. Statut clinique de l'animal
3. Affections en cause

Exemple de programme pour les chats (le programme peut subir quelques modifications selon les centres)

A. Législation

1. Le certificat de capacité (définition et obtention)
2. La SCC, le LOF, le LOOF
3. Les documents lors de la vente de chiots ou chatons
4. Les vices rédhibitoires du chien
5. Les chiens dangereux
6. Le transport des animaux de compagnie

B. Locaux et équipements

1. Conception et principes généraux d'aménagement
2. Normes, ICPE
3. Équipements et matériel
4. Maîtrise des paramètres d'ambiance

C. Prophylaxie sanitaire

1. Les infections et risques
2. Hygiènes et désinfections
3. Principes généraux de l'hygiène
4. La quarantaine, l'infirmierie
5. La marche en avant
6. Le vide sanitaire, les pédiluves

D. Sélection

1. Choix des géniteurs
2. Réaliser un accouplement raisonné
3. Contrôler le résultat
4. Les 4 modes de sélection
5. La consanguinité

E. Alimentation

1. Régime alimentaire
2. Respect de la ration en fonction du stade physiologique – appréciation de l'état du chien
3. Les différents types d'aliments
4. Préparation, distribution et stockage de la nourriture

F. Secourisme

1. Protéger, Alerter, Secourir
2. Statut clinique de l'animal
3. Affections en cause



Un questionnaire de 30 à 60 minutes selon les options est organisé à l'issue de la formation. Il s'agit d'un simple QCM auquel vous devez obtenir 60% de bonnes réponses.

Il faut compter ensuite de 2 à 6 mois pour recevoir le document officiel émanant de la préfecture et de la DRAAF, justifiant de vos connaissances.